

Séance du 22 Octobre 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 Octobre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mmes Bisaut, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Gouffrant à Mme Dumas ; M. Pommiez à Mme Lauqué ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont ; Mme Castel à Mme Durruty ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé.

ABSENTE : Mme Loupien-Suarès.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : RENOVATION URBAINE - Requalification des espaces publics du grand ensemble Breuer, avenue de Jouandin - Actualisation du plan de financement.

M. LABAYLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'opération de requalification des espaces publics, situés entre les bâtiments du grand ensemble Breuer avenue de Jouandin et l'avenue du 14 avril, entre dans sa phase de démarrage des travaux. Ces derniers se décomposeront en une tranche ferme et deux tranches conditionnelles, pour se terminer prévisionnellement fin 2011.

Ce projet vise à améliorer considérablement les conditions de vie des habitants de ce grand ensemble et à développer les activités de proximité. Il réinvente le fonctionnement et l'aspect du parking tout en favorisant les modes de déplacement alternatifs (deux roues, transports en commun).

Figurant parmi les opérations soutenues par l'ANRU et par le FEDER dans le cadre du projet intégré de développement durable des quartiers sensibles, les partenaires financiers, sollicités pour un montant global d'opération estimé à 8 026 831,30 € HT, interviennent à hauteur de :

EUROPE	
. FEDER Axe 4-2	361 455,08 €
. FEDER Axe 3-1	600 773,97 €
ETAT ANRU	1 775 000,00 €
REGION AQUITAINE	2 006 708,00 €
VILLE DE BAYONNE	3 282 894,25 €

Répartition du plan de financement ci-dessus dans les axes FEDER :

	Axe 4-2 (6 024 251,37 €)	Axe 3-1 (2 002 579,93 €)
EUROPE	361 455,08	600 773,97
ETAT ANRU	1 475 000,00	300 000,00
REGION AQUITAINE	1 506 062,84	500 644,98
VILLE DE BAYONNE	2 681 733,45	601 160,98

Je vous propose d'approuver le plan de financement actualisé présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.